



N° DOSSIER :

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

3230 Service gratuit  
+ prix appel

Nous écrire :

Caf des Alpes-Maritimes

06175 NICE CEDEX 2

Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Dossier suivi par :

Manon DUXIN

Service :

PF ALPES MARITIMES

Étude de vos droits

## Rsa : Motif de refus

061

06000 NICE

Le 18/02/2025

Madame,

Vous avez demandé le revenu de solidarité active (Rsa).

Le bénéficiaire du revenu de solidarité active (Rsa) est soumis à des conditions de régularité de séjour en France (Article L262-6 du code de l'action sociale et des familles).

Conformément à la loi (Articles L200-3, L233-1 à L235-1 et R233-1 à R233-18 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile), les citoyens de l'Espace économique européen ou de la Suisse non titulaires d'un titre de séjour doivent justifier d'un droit au séjour au titre de l'une des situations suivantes :

- remplir une condition d'activité professionnelle en France ;
- avoir des ressources suffisantes et une assurance maladie ;
- être membre de famille d'une personne justifiant d'un droit au séjour

*Uniquement 3 situations ou possibilités de droit au séjour et donc de droit au RSA  
→ écarte des situations d'« Européens » n'exerçant pas d'activité professionnelle, n'ayant pas de ressources suffisantes ou d'assurance maladie, qui ne sont pas non plus « membre de famille »  
et qui disposent pourtant d'un droit au séjour !*